



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Aux Conseillères et aux Conseillers nationaux

Berne, le 24 mai 2024

Session d'été 2024

Monsieur le Président du Conseil national,
Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la session d'été 2024, du 27 mai au 14 juin 2024, nous vous faisons parvenir ci-après nos recommandations :

POSITIONS de H+ Les Hôpitaux de Suisse Conseil national – Session d'été 2024

Ev. 23.076 n OCF. Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement (Divergences)

**Recommandation de H+ : Approuver le crédit d'engagement (=maintenir).
Pour que DigiSanté soit couronné de succès, H+ pose les quatre revendications suivantes :**

- **DigiSanté fixe des priorités claires ("First Things First") ;**
- **DigiSanté intègre les acteurs concernés ;**
- **DigiSanté a besoin d'une direction de projet forte et transparente ;**
- **Les coûts induits chez les fournisseurs de prestations doivent être pris en considération.**

24.3398 n Mo. CSSS-N. Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile

Recommandation de H+: Accepter la motion.

23.309 s Iv. ct. SO. Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile

Recommandation de H+: Donner suite à l'initiative cantonale (comme Conseil des Etats).

24.3014 n Po. CSSS-N. Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins

Recommandation de H+: Accepter le postulat.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question ou d'autres informations.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil national, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,



Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice

EXPLICATIONS

Ev. 23.076 n OCF. Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement (Divergences)

Contenu

Avec le programme DigiSanté, le Conseil fédéral entend accélérer la numérisation dans les années à venir et renforcer les liens entre les acteurs. En collaboration avec les parties prenantes, ce programme encouragera la mise en place de l'Espace suisse des données de santé, afin d'améliorer la qualité des traitements, l'efficacité, la transparence, la sécurité des patients et de renforcer la recherche. Pour sa réalisation, le Conseil fédéral demande au Parlement un crédit d'engagement de 392 millions de francs sur une période de dix ans (2025 à 2034).

Chronologie

07.03.2024	Le Conseil national approuve le crédit d'engagement. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
23.04.2024	Délibération à la CSSS-E.
29.05.2024	Délibération au Conseil des Etats (2 ^{ème} conseil).
03.06.2024	Ev. Elimination des divergences par le Conseil national.

Recommandation de H+ : Approuver le crédit d'engagement et maintenir la décision du 7 mars 2024 (au cas où l'élimination des divergences sera nécessaire).

Motivation

Les progrès dans la numérisation sont inéluctables et leur potentiel bénéfique est également énorme pour les hôpitaux. Les solutions numériques peuvent, à moyen terme, accroître l'efficacité et améliorer la sécurité des patients.

H+ salue DigiSanté et, en particulier, les compléments apportés par le Conseil national, qui charge le Département fédéral de l'intérieur (DFI), compétent en la matière, de fixer les priorités des projets, de définir des objectifs, de veiller à un contrôle adéquat, d'associer les acteurs concernés et de faire rapport chaque année au Parlement. Cependant, une autre condition pour le succès du programme est, à l'avis de H+, une gestion de projet forte et transparente, dotée des ressources nécessaires.

Avec DigiSanté, les prestataires de soins devront faire face à des coûts supplémentaires imprévisibles. Ils devront consentir d'énormes investissements en personnel et en infrastructure, dont le financement n'a pas encore été clarifié. En effet, les investissements et les innovations nécessaires ne peuvent pas être inclus dans les tarifs existants.

Dans ce contexte, le crédit d'engagement de 400 millions de CHF est probablement sous-estimé, respectivement uniquement prévu pour le programme-cadre de l'administration fédérale, sans tenir compte des coûts ultérieurs liés au développement et à la mise en œuvre des projets du programme DigiSanté au sein des institutions hospitalières. Il est urgent de débloquer des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des différents projets, sans quoi, les institutions hospitalières n'auront pas les ressources nécessaires pour mettre en œuvre DigiSanté. La discussion à ce sujet doit être menée au plus haut niveau. Il serait extrêmement regrettable que le projet échoue faute de moyens financiers suffisants.

Recommandation de H+: Approuver le crédit d'engagement (=maintenir).

Pour que DigiSanté soit couronné de succès, H+ pose les quatre revendications suivantes :

- **DigiSanté fixe des priorités claires ("First Things First") ;**
- **DigiSanté intègre les acteurs concernés ;**
- **DigiSanté a besoin d'une direction de projet forte et transparente ;**
- **Les coûts induits chez les fournisseurs de prestations doivent être pris en considération.**

24.3398 n Mo. CSSS-N. Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile

Contenu

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches utiles afin de garantir, dans toute la Suisse, la fourniture des soins dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile. Le Conseil fédéral doit notamment, pour les tarifs concernés actuellement en vigueur et pour ceux qui seront appliqués à l'avenir, charger les partenaires tarifaires (et leur donner la légitimité) de négocier pour les patientes et les patients en psychiatrie infanto-juvénile des tarifs et des prix différenciés et qui couvrent les coûts, et de les soumettre aux autorités compétentes pour approbation.

Chronologie

12.06.2024 Délibération au Conseil national (1^{er} conseil).

H+ recommande : Accepter la motion.

Motivation

H+ se réjouit que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national considère qu'il y a urgence d'agir dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. En ambulatoire tout particulièrement, mais aussi dans le secteur hospitalier, les tarifs actuels ne couvrent pas les coûts. La tarification des prestations psychiatriques ambulatoires des hôpitaux avec TARMED, une structure notoirement dépassée, et des prestations stationnaires avec TARPSY présente d'importantes lacunes. Pour en citer quelques-unes: les prestations de réserve pour les interventions de crise ne sont pas représentées dans le tarif, les temps de trajet du personnel non médical ne sont pas indemnisés, la prise en charge médicale ou infirmière est limitée à quatre heures hebdomadaires.

Des tarifs différenciés, couvrant les coûts, sont indispensables pour que les soins psychiatriques aux enfants et aux adolescents restent garantis à l'avenir, compte tenu également de la pénurie de personnel. Des tarifs appropriés amélioreraient l'attractivité de la psychiatrie pour la relève et contribueraient fortement à lutter contre la pénurie de personnel qualifié.

Dans ce contexte, H+ renvoie aux motions [19.3957 CSSS-E](#) et [19.4120 Müller Damian](#) déjà transmises par le Parlement, qui ont toutes deux pour objectif de renforcer la médecine pédiatrique. H+ estime que le secteur de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent devrait être intégré à la mise en œuvre de ces motions.

Recommandation de H+: Accepter la motion.

23.309 s Iv. ct. SO. Sécurité de l'offre de soins en matière de psychiatrie infanto-juvénile

Contenu

Le canton de Soleure invite les Chambres fédérales à entreprendre les démarches utiles afin de garantir, dans toute la Suisse, la fourniture des soins dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile. Il s'agit, d'une part, de mettre en place une structure tarifaire nationale permettant de couvrir l'intégralité des frais liés à cette discipline dans le domaine hospitalier ambulatoire et, d'autre part, de lancer et de financer une campagne de formation pour les spécialistes de la psychiatrie infanto-juvénile. Le Parlement est prié de créer les bases légales qui pourraient se révéler nécessaires à cette fin.

Chronologie

07.11.2023 La CSSS-E donne suite à l'initiative cantonale.
12.04.2024 La CSSS-N ne donne pas suite.
12.06.2024 Délibération au Conseil national.

Recommandation de H+ : Donner suite à l'initiative cantonale.

Motivation

H+ se réjouit que le Canton de Soleure ainsi que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats considèrent qu'il y a urgence d'agir dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. En ambulatoire tout particulièrement, mais aussi dans le secteur hospitalier, les tarifs actuels ne couvrent pas les coûts. La tarification des prestations psychiatriques ambulatoires des hôpitaux avec TARMED, une structure notoirement dépassée, et des prestations stationnaires avec TARPSY présente d'importantes lacunes. Pour en citer quelques-unes: les prestations de réserve pour les interventions de crise ne sont pas représentées dans le tarif, les temps de trajet du personnel non médical ne sont pas indemnisés, la prise en charge médicale ou infirmière est limitée à quatre heures hebdomadaires.

Une adaptation des tarifs et une campagne de formation sont indispensables pour que les soins psychiatriques aux enfants et aux adolescents restent garantis à l'avenir. Des tarifs appropriés amélioreraient l'attractivité de la psychiatrie pour la relève et contribueraient fortement à lutter contre la pénurie de personnel qualifié.

Recommandation de H+ : Donner suite à l'initiative cantonale.

24.3014 n Po. CSSS-N. Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins

Contenu

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la manière dont le renchérissement influe sur les tarifs dans l'assurance-maladie et d'établir quels sont les instruments à disposition pour tenir compte de l'évolution du renchérissement, puis de présenter un rapport à ce sujet. Il conviendra en particulier de s'intéresser aux fournisseurs de prestations non médicales.

Chronologie

12.06.2024

Délibération au Conseil national.

Recommandation de H+ : Accepter le postulat.

Motivation

L'inflation actuelle touche de plein fouet les hôpitaux et les cliniques. Des hausses à deux chiffres dans les secteurs de l'énergie, des technologies médicales et des produits consommables médicaux, de la nourriture et de la construction sont devenues monnaie courante depuis 2022. Contrairement aux entreprises d'autres secteurs, les hôpitaux et cliniques ne peuvent pas simplement adapter leurs prix au renchérissement mais doivent les renégocier avec les assureurs maladie. En outre, les adaptations des tarifs doivent être approuvées par l'autorité compétente. Si les assureurs et les autorités, obnubilés par les coûts, ne jouent pas le jeu, les hôpitaux se retrouveront dans l'impasse: ils dépériront lentement mais sûrement. Aujourd'hui déjà, leur situation financière est très tendue.

Depuis des années, les tarifs ne couvrent plus les coûts effectifs. Dans le secteur ambulatoire, ce manque s'élève à 30% des coûts; dans le secteur stationnaire, il atteint quelque 10%. Le système est arrivé à ses limites. De nombreux hôpitaux sont menacés par les chiffres rouges ou leur situation pourrait même entraîner de coûteuses interventions des cantons. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre leurs responsabilités et agir maintenant afin d'éviter un démantèlement des prestations et de la qualité dans le système de santé suisse.

L'inflation doit enfin être prise en compte également dans les tarifs du secteur de la santé. Une indexation «des tarifs hospitaliers à l'évolution des prix» telle que la propose CE Damian Müller avec la [motion 24.3081](#) permettrait aux partenaires tarifaires de compenser le renchérissement au moins dans le domaine stationnaire sans qu'il faille régulièrement passer par une nouvelle approbation des tarifs.

Le principe d'une «indexation prospective» doit être ancré dans la LAMal avec une portée générale. Il doit donc aussi s'appliquer au secteur ambulatoire. Cependant, une hausse immédiate des tarifs stationnaires et ambulatoires de 5% est nécessaire pour rattraper le renchérissement déjà intervenu ainsi que la hausse des coûts du personnel. De plus, une augmentation successive des tarifs ambulatoires à hauteur de 15% en tout au cours des quatre prochaines années est indispensable pour combler l'insuffisance chronique de financement dans ce secteur (cf. position de H+ [Le financement hospitalier actuel a atteint ses limites](#), août 2023).

Recommandation de H+: Accepter le postulat.

